

## OBJET

Le présent document, « Conditions Générales de Vente » ci-après (« CGV »), s'applique à toutes les interventions proposées par Link's. Pour chaque action de Link's, un devis / une convention est rédigé(e) afin de présenter l'ensemble des modalités (date, durée, coûts, intervenants, contenus etc.).

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par tout moyen, la convention/le devis signé (transmission électronique, courrier, fax). Le délai de validité de nos propositions est précisé sur chaque devis. Pour chaque action nécessitant la réalisation d'une convention, le client reçoit deux exemplaires dont un exemplaire devra nous être impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du client.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV et à leurs annexes. Le client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par Link's, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins. Link's se réserve le droit de réviser les présentes CGV à tout moment, applicables pour toute nouvelle commande.

## IDENTIFICATION

Dans l'éventualité où le nom des destinataires des devis / conventions soit erroné, le client s'engage à communiquer à Link's les coordonnées du bon contact référent.

## TARIFS & DISPOSITIONS FINANCIERES

> Tous les prix indiqués sont en euros, hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de la signature. Les éventuels frais de déplacement et/ou repas sont indiqués dans la convention/le devis.

Ces frais concernent l'ensemble des éléments associés à la venue / retour / stationnement / restauration / hébergement des intervenants.

> Si la mention « frais réels » est précisée sur la convention/le devis cela signifie que Link's refacturera en aval de l'action l'ensemble des frais engagés.

> Link's s'engage à réserver dans les plus brefs délais les billets de transport pour pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs. En cas de départ trop matinal ou de retour tardif entre la gare et le domicile de l'intervenant, les transports VTC seront privilégiés.

## REGLEMENT

Le règlement de l'intégralité du prix de l'intervention est à effectuer à réception de facture dans le délai précisé sur le devis / la convention, au comptant, sans escompte, par virement ou par chèque à l'ordre de Link's, sauf si d'autres dispositions particulières le précisent dans le devis/ la convention.

Pour les sessions de formation Inter-entreprises, le règlement est à réaliser en amont de la formation.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéances figurant sur les factures Link's donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40€ TTC conformément à l'article D441-5 du code de commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

Pour les prestations dont le paiement est effectué par un OPCA, il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Link's au premier jour de l'intervention, Link's se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de l'intervention au client.

## ANNULATIONS/REPLACEMENTS/REPORTS

Toute intervention ou tout cycle/accompagnement (Bilan de compétences, coaching etc.) commencé est dû en totalité même si le participant s'absente tout ou partie. Link's se réserve également le droit de ne pas maintenir une intervention (Formation Inter-entreprises, session de codéveloppement etc.) si le nombre de personnes participantes est jugé insuffisant par l'intervenant pour raisons pédagogiques. Link's pourra annuler ainsi l'intervention au maximum 10 jours avant la date d'intervention.

A la demande du client, la date d'intervention initialement prévue dans la convention peut être modifiée 1 seule fois si elle est enclenchée 3 semaines à l'avance du jour-j et reportée dans les 2 mois suivants, à condition de conserver le thème d'intervention initialement prévu. Les frais déjà engagés par Link's restent à la charge du client (réservation éventuelle de billets, nuit d'hôtel etc.) Toute annulation devra être formulée par écrit.

L'annulation d'une intervention, si elle est réalisée au moins 3 semaines avant sa date de réalisation ne fera pas l'objet d'un règlement de la part du client. Dans l'éventualité où le règlement ait été anticipé, il sera restitué, déduit des éventuels frais non annulables par Link's. (Billets de train, nuits d'hôtel, acompte de réservation de lieu ou de prestataire etc.).

Ces frais non annulables feront l'objet d'un règlement par le client même si l'intervention est annulée 3 semaines avant la date de réalisation. Toute annulation d'intervention dans un délai inférieur à 3 semaines (jours ouvrés) fera l'objet, en complément des frais engagés par Link's non annulables, d'une retenue de 30% du montant de la prestation. Si l'annulation intervient moins de 15 ouvrés jours (ouvrés) avant le jour J, 50% du montant de la prestation, et 100% moins de 8 jours avant. Si, pour une raison indépendante de la volonté de Link's, l'intervenant initialement prévu se trouve indisponible le jour de son intervention, et que cette information nous est communiquée en amont de son intervention, Link's s'engage à maximiser les possibilités de rebond pour proposer un intervenant de remplacement. Si un cas de force majeure, indépendant de la volonté de Link's et de dernière minute venait à empêcher la réalisation d'une intervention Link's à notre initiative, Link's ne prévoira pas de dédommagement. En cas de grève des transports, le trajet en voiture sera privilégié si cela est possible et validé par l'intervenant mobilisé. En cas d'impossibilité, Link's se réserve le droit d'annuler l'intervention. Dans la perspective d'une grève annoncée en amont, les deux parties s'autorisent la possibilité d'annuler / décaler la manifestation (min 7 jours avant). Pour les bilans de compétences, tout report de RDV devra se faire au moins 48h avant. Dans le cas contraire la séance sera facturée.

## CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, d'enregistrer, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux interventions de Link's ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Link's. Pour la diffusion de vidéos sur le web (ex les réseaux sociaux), le client doit demander l'autorisation expresse et écrite de Link's. Cette prestation supplémentaire pourra faire l'objet d'une facturation spécifique. Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquelles elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

## RESPONSABILITE CIVILE

Pendant la durée de la formation, le client doit s'assurer d'être couvert par une assurance de responsabilité civile pour les dommages corporels, matériels, immatériels directs ou indirects susceptibles d'arriver au cours de l'intervention.

## COMMUNICATION

Le client accepte d'être cité par Link's comme client de son offre de services sur ses outils de communication (plaquette / site Internet etc.). A cet effet et sous réserve du respect des dispositions évoquées précédemment, Link's peut mentionner le nom du client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication interne ou externe.

## CONTESTATIONS ET LITIGES

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le tribunal de commerce de Melun.

## ACTIONS A DISTANCE

Dans le cas où la session pédagogique se déroulerait à distance et où un processus de digitalisation des signatures serait mis en place, Link's assurera 2 relances de signature par email / participant(e). Au-delà de ces deux relances, la feuille de présence sera validée. Si un(e) participant(e) n'a pu répondre à l'issue de ces deux relances - alors qu'il/elle était bien présent(e) et que cette absence de signature entraîne une réduction du financement d'un OPCO/financeurs ; alors Link's ne pourra être tenu responsable. Le montant total prévu au sein de la convention restera inchangé.